Direction Départementale
des Territoires
de la Corrèze

Noailles

Note d'enjeux

novembre 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Corrèze

Table des matières

1.Préambule : présentation de la commune....4
1.La situation, la localisation....4
2.Dimension sociale....5
1.La démographie, les revenus....5
2.L'habitat....6
3.Les commerces et services....8
3.La dynamique économique....8
1.L'emploi....8
2.Les transports et déplacements....9
3.Les Zones d'Activités....10
4.L'aménagement numérique....10
5.L'agriculture....10
6.Le tourisme....11
4.Dimension environnementale....12
1.Les paysages et les sites protégés....12
2.La forêt....14
3.Les risques et les pollutions industriels....14
4.Les nuisances sonores....16
5.L'eau....16
6.Les trames vertes et bleues....18
5.Synthèse des enjeux....19

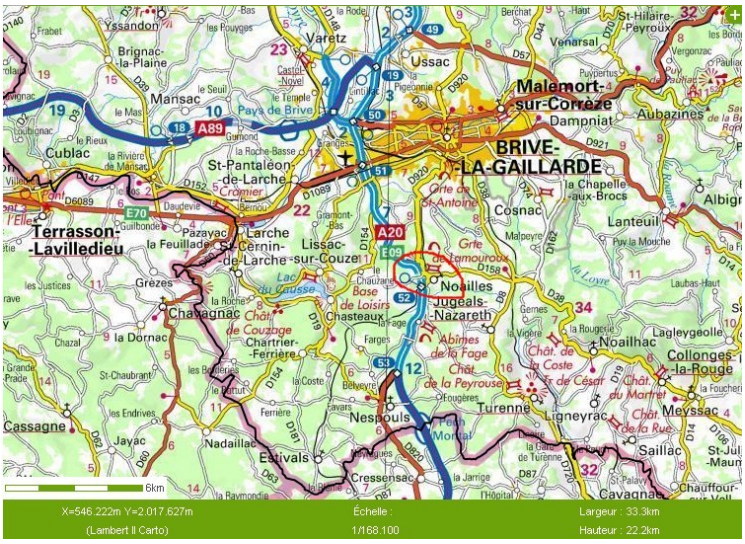

Relief sur la commune de Noailles

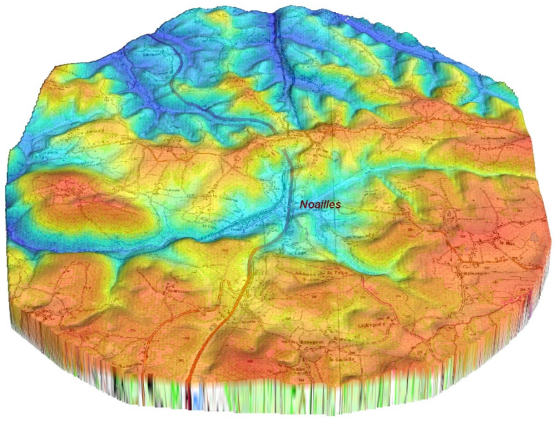

Réalisé le : 19/04/2011
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : DDT19

1.Préambule : présentation de la commune

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit par la commune de Noailles.

Avertissement:
Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2008. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.
Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2008, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

1. La situation, la localisation.

Une commune périurbaine monopolarisée vers la ville de Brive et qui se densifie depuis 30 ans.

La commune est située au sud ouest du département à 8,5 km soit 15 mn de route de la ville de Brive. La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Brive. Statistiquement, elle appartient à la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Brive.
Elle est traversée du nord au sud par l'autoroute A20 et est desservie par l'échangeur n°52. A noter que cette section d'autoroute est la plus ancienne de l'A20 en Corrèze.
Elle est traversée par la ligne de chemin de fer reliant Paris à Toulouse.

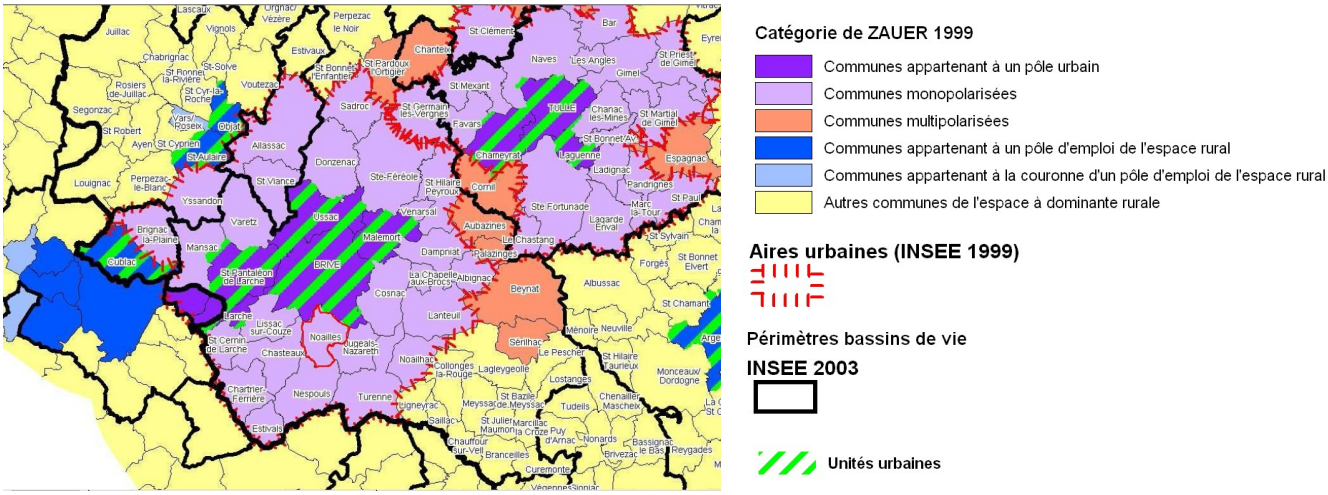

Source : INSEE 1999

La commune de Noailles représente une population de 780 habitants au recensement 2007, elle couvre une superficie de 1250 ha.
A noter la densité de population qui a doublé entre 1975 et 1999. Ce phénomène ralenti depuis 1999 pour atteindre 62 habitants au km² en 2007. La densité moyenne de la Corrèze est de 41 habitants au km².

La commune fait partie du schéma directeur du pays de Brive approuvé en décembre 2010 et applicable jusqu'au 1er janvier 2013.
Elle fait partie du SCOT sud Corrèze, actuellement en cours d'élaboration. Dans ce cadre, Noailles est située dans le bassin de vie élargi de Brive.: Elle est considérée comme une commune sous influence du pôle urbain de Brive en terme d'emploi et de satisfaction en services et équipements. Ces caractéristiques lui donne une légitimité à accueillir plus de population.

Constat

► une commune résidentielle située à proximité de Brive mais qui conserve un caractère rural.

2.Dimension sociale.

1. La démographie, les revenus .

Une commune jeune à la démographie dynamique.

La population a doublé entre 1975 et 2007, elle est passée de 383 à 780 habitants. Le rythme d'augmentation ralentit entre 1999 et 2007 mais reste néanmoins positif (+3%). Il est du à la fois à un solde naturel positif et à un solde migratoire positif. C'est l'une des communes où **l'indice de jeunesse** (part des moins de 20 ans divisée par les plus de 60 ans) **est le plus élevé du département.**
La part des ménages de 3, 4 ou 5 personnes est bien supérieure comparativement au Limousin : 72% contre 54%.

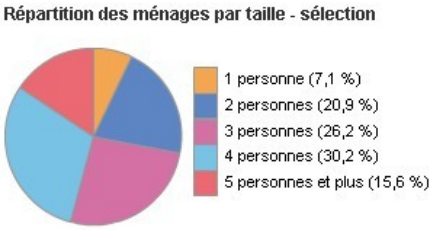

source : Insee - recensements de la population

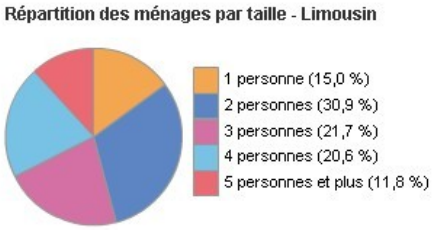

source : Insee - recensements de la population

POP G2 - Population par grande tranche d'âge

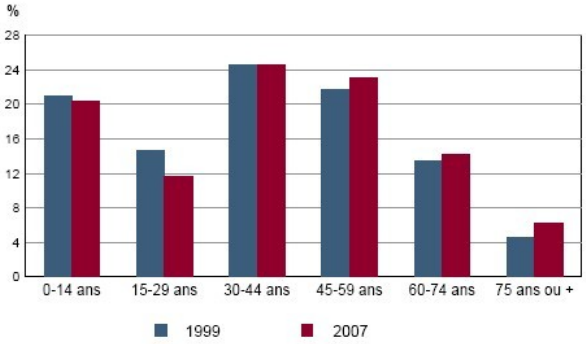

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

La composition de la population est différente de la population moyenne départementale: on dénombre à Noailles plus de « 0-14 ans » et beaucoup moins de « moins 75 ans et plus » qu'au niveau départemental (6% contre 13 % en Corrèze).

Par contre le pourcentage de ces derniers est en augmentation entre 1999 et 2007.

Des revenus élevés et homogènes.

Des revenus médians par unité de consommation supérieurs à la moyenne départementale : 18 299€ contre 17 285€ en Corrèze. Ces revenus progressent régulièrement depuis 2004 mais enregistrent une légère baisse entre 2007 et 2008.
Le rapport inter-déciles par unité de consommation qui établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles est peu élevé sur la commune: il y a peu d'écarts entre hauts et bas revenus.

Constat :

- **Une commune jeune avec des familles de grande taille**
- **Moins de personnes âgées qu'au niveau départemental mais leur nombre est en progression**

Enjeux :

- **Veiller à l'adaptation des équipements publics aux besoins de la population notamment aux besoins des familles avec enfants.**

2. L'HABITAT.

Une grande majorité de propriétaires de maisons individuelles pour un parc relativement récent.

Le nombre de logements est de 364 en 2007 avec une hausse de +13% entre 1999 et 2007. 85% des logements sont des résidences principales (76% en Corrèze). Le taux de vacance est de 10,1% en 2007 (9,2% en Corrèze), il enregistre une hausse de +9,5% entre 1999 et 2007. Les ménages sont peu mobiles : 59% d'entre eux résident dans leur logement depuis 10 ans ou plus contre 55,5% en Corrrèze. Les locataires représentaient en 2007 seulement 13,5% des résidences principales contre 30,6% en Corrèze.

Le parc de logement est plutôt récent : les 2/3 datent d'après 1975. En 2007, 98% sont des maisons individuelles (76,2% en Corrèze), seulement 2% d'appartements.

Source : INSEE RP 1999 et 2007, exploitations principales

A noter en 2009 un programme de construction de 15 logements locatifs sociaux situés dans le centre bourg qui permet d'apporter un peu plus de mixité résidentielle sur la commune. Il faut cependant rester attentif à cette notion de mixité sociale et continuer à favoriser la création de logements locatifs qu'ils soient privés ou sociaux. En effet, le renouvellement régulier des familles sur la commune permettra de pérenniser les équipements publics dédiés aux enfants (école en particulier).

Source: DREAL Limousin

Un besoin en logements ordinaires et sociaux pour une commune située en 1ère couronne de Brive

Noailles est couverte par la PLH de la communauté d'agglomération de Brive approuvé le 24 juin 2004, révisé le 24 juin 2010 pour une durée de 6 ans (2010-2016). Les objectifs de production sur la commune sont estimésde **6 logements par an** soit un besoin en foncier estimé à **1 ha/an.** L'objectif en logements locatifs sociaux est fixé à 4% de cet objectif global soit **1 logement/an** environ sachant qu'il y a déjà sur la commune 18 logements locatifs sociaux.

Source: DDT 19/ BH

Une dispersion récente des constructions le long des axes de communication.

Le bâti se dessine en étoile autour du bourg.
Le mitage linéaire récent s'organise le long des axes routiers sur les crêtes notamment au nord du bourg lieu-dit « Puy Laborie » et « le Mouragoux ».
Le long de la RD 158 à l'ouest du bourg lieu-dit « La Forêt ».
A l'est du bourg sur la RD 158 lieu-dit Madelbos.
A noter la présence d'un lotissement éloigné du bourg et situé à Font trouvée. Des petits hameaux peu denses se situent à Mourajoux, La Fage et Le Déves.

Ce mitage linéaire le long des axes ainsi que les coupures créées par l'autoroute et la voie ferrée provoque un morcellement du territoire communal. De plus, il implique une multiplication des investissements publics sur les différents réseaux à créer ou à entretenir.
A titre d'information, le schéma directeur du pays de Brive dans sa carte de destination générale des sols prévoyait pour Noailles la possibilité d'extension urbaine uniquement sur son bourg centre.

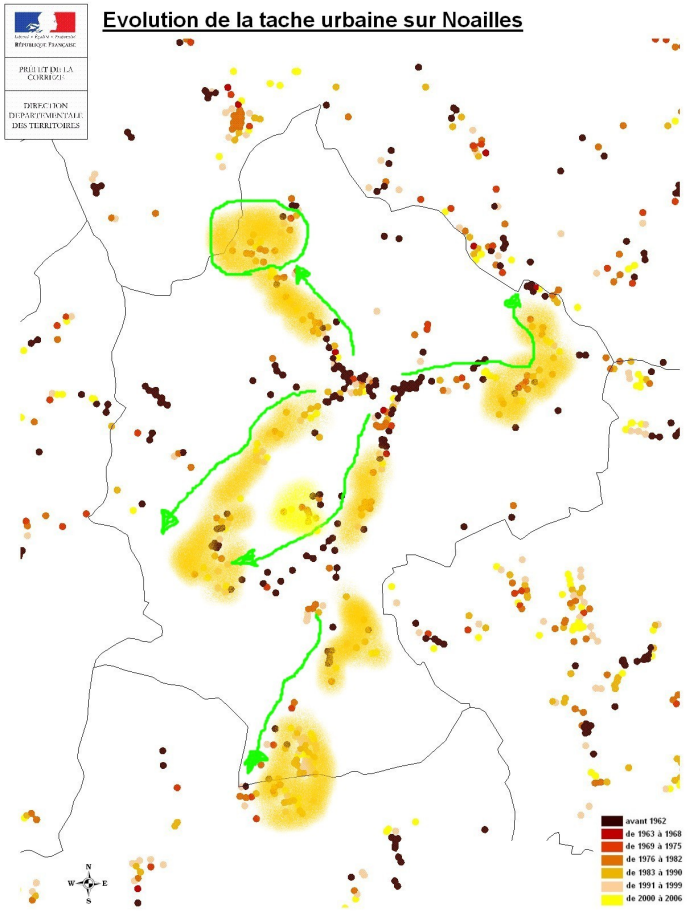

Réalisé le : 13/04/2011
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DREAL Limousin, fichier impôt MAJIC 2 2007

Une construction neuve stabilisée mais consommatrice de foncier .

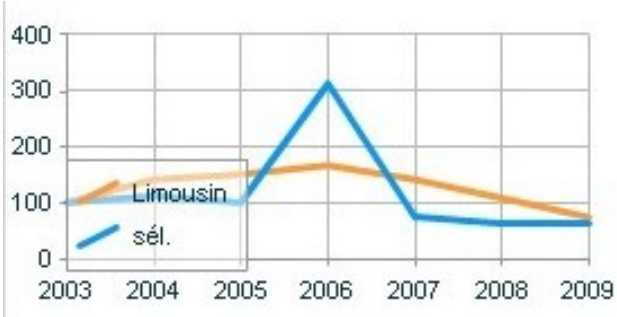

Après un pic en 2006, la construction neuve se stabilise à une moyenne de 5 logements construits par an .
La taille moyenne des parcelles sur la période 2008/2010 est de 1836m² ce qui est supérieur à la moyenne limousine qui est de 1721m².

La consommation d'espace se fait au détriment des terres agricoles, il est important de veiller à préserver les terres agricoles dans cette zone périphérique de Brive.

Source : DREAL Limousin – sitadel

Le futur SCOT sud Corrèze envisage à échéance 2030 de diminuer de 50% et de façon progressive le rythme de consommation d'espace sur son territoire.

Constat :

► **Des constructions récentes en majorité des maisons individuelles**

► **Un fort pourcentage de propriétaires peu mobiles, un faible taux de locataires**

► **Le bâti est linéaire et s'organise le long des axes routiers**

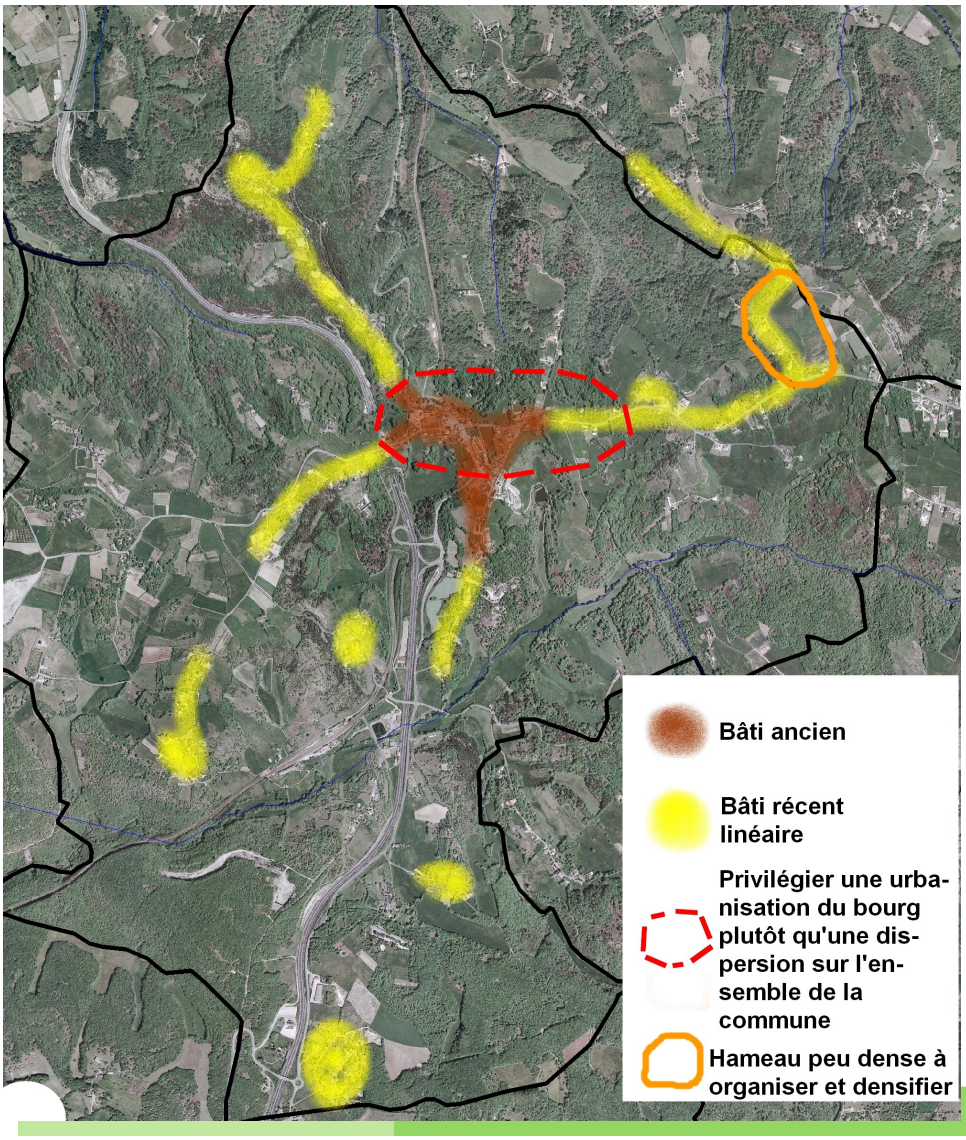

Enjeux :

► **Prévoir les capacités foncières** adaptées et suffisantes pour répondre aux besoins d'habitat fixés dans le PLH de Brive soit 1ha/an environ.

►**Réserver des emplacements** pour la réalisation des logements sociaux.

►**Veiller à la performance énergétique et environnementale** des nouvelles constructions : la loi Grenelle 2 permet aux futurs PLU d'imposer des exigences en la matière.

►**Proposer de la mixité résidentielle** afin de pérenniser les équipements publics de la commune destinés aux enfants

► **Identifier et résorber la vacance** en hausse ces dernières années.

► **Lutter contre l'étalement urbain** important le long des axes routiers.

► **Privilégier la densification du bourg** plutôt qu'un habitat dispersé sur l'ensemble de la commune.

► **Densifier les hameaux** et limiter leur étalement (Mourajoux, Fages et Le Déves)

3. Les commerces et services.

Noailles bénéficie de la proximité des commerces et services de l'aire urbaine de Brive.

Sur la commune on peut trouver:
1 petit commerce d'alimentation générale.
1 restaurant, 1 restaurant rapide, 1 bibliothèque, 1 office de tourisme .
Services publics : 1 poste.
Etablissements scolaires : 1 école maternelle et primaire de 4 classes avec garderie, transport scolaire et cantine .
Equipements sportifs : 1 stade de foot, 1 salle des fêtes.
Loisirs : 3 boucles de randonnées pédestres VTT et équestre sur le site des Causses de Noaillles avec un départ dans le bourg de Noailles. 2 autres boucles de randonnées pédestres et VTT sur le site de la Fage.
Professionnels de santé : 1 médecin généraliste, 1 dentiste, pas de pharmacie.

L'offre en commerces et services de proximité est relativement bonne sur la commune. De plus, grâce à sa proximité avec la ville de Brive, les habitants de Noailles ont accès aux services et commerces de la gamme intermédiaires et supérieurs. Cependant, cette accessibilité est-elle au même niveau pour les habitants peu mobiles (personnes âgées, jeunes enfants et adolescents) ?

Constat :

► **Une bonne offre de proximité** complétée par l'offre de l'agglomération briviste

Enjeux :
► **Veiller à l'accessibilité** aux commerces et services des gammes supérieures aux habitants les moins mobiles.

3.La dynamique économique

1. L'emploi.

Des actifs avec des emplois stables qui travaillent en dehors de la commune.

En 2007, la part des actifs ayant un emploi est de 70% contre 66% sur le département. 84% des actifs sont salariés contre 80% en Corrèze. 74% des salariés sont titulaires de la fonction publique ou en CDI (68,5% en Corrèze).
La part de chômeurs est inférieure de 1 point par rapport au département et a diminué entre 1999 et 2007 de 3%.
L'indicateur de concentration d'emploi est très faible: 33,8 emplois pour 100 actifs contre 101 sur le département et 120,7 sur Brive : la commune est très dépendante de la ville de Brive en terme d'emploi.
La part des retraités est plus élevée que sur le département 12,8% contre 10,9%.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007

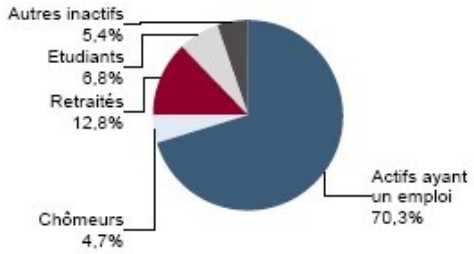

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

De petites entreprises pour une majorité d'employés et d'ouvriers.

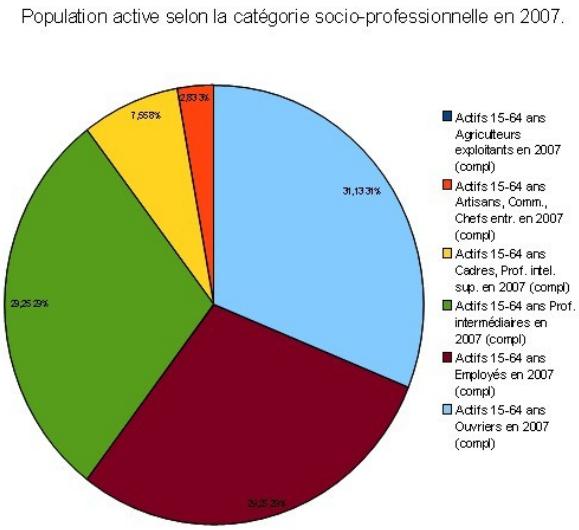

En 2007, Il n'y a pas de gros employeurs sur la commune mais de nombreuses petites entreprises (36) dont la majorité (22) sont dans les secteurs d'activités « commerce, transports et services divers ».
plus des 2/3 de la population active sont employés ou ouvriers.

Constat :
► **Une commune dépendante de Brive en terme d'emplois**
► **Une part importante d'actifs avec des emplois stables**

2. Les transports et déplacements.

Une motorisation très importante pour des déplacements domicile/travail vers Brive, Malemort et Ussac.

La part des actifs est importante et la majorité d'entre-eux travaille en dehors de la commune : principalement vers Brive, Malemort et Ussac. En 2007, 87% des actifs travaillent dans une autre commune contre 55% pour le département.
44 actifs travaillent sur place, 230 actifs travaillent à Brive, 33 actifs travaillent à Malemort, 11 actifs travaillent à Ussac, 30 actifs résidents à Brive viennent travailler à Noailles.

94,3% des ménages ont au moins une voiture en 2007 contre 85,7% en Corrèze. Ce pourcentage a augmenté de près de 9 points depuis 1999 (2 points seulement sur le département), **60**% ont 2 voitures ou plus contre 39% sur le département. *Source : INSEE RP 2007*
La commune est desservie par le réseau de transport en commun de la CAB « Libéo à la demande »: il est prévu 1aller/retour le mardi et le samedi matin vers le marché de Brive et les centres commerciaux est et ouest.
Il y a donc beaucoup de déplacements domicile/travail auxquels s'ajoutent les déplacements vers les commerces et services de l'agglomération briviste. Il semble donc important de réfléchir à définir une politique de déplacements qui prendrait en compte les déplacements domicile/travail en particulier pour les personnes les moins mobiles. Une réflexion autour de l'ancienne gare de Noailles pourrait être engagée.

Constat :
► **Un taux de motorisation élevé**
► **De nombreux déplacements domicile/travail vers Brive et Malemort**
► **Pas de transports en commun prévus pour les déplacements domicile/travail**
Enjeux :
► **Etudier la faisabilité d'une aire de covoiturage** près de l'échangeur pour les actifs qui travaillent sur Brive et Malemort

► **Etudier la possibilité de mettre en place des transports en commun** pour les actifs qui travaillent vers Brive, Malemort et Ussac (reflexion sur l'ancienne gare de Noailles?).

3. Les Zones d'Activités.

La commune de Noailles n'a pas de zone d'activités sur son territoire mais elle fait partie de la communauté d'agglomération de Brive qui possède 602 ha de ZA en zone « urbanisée » et 338 ha en zone « à urbaniser ».

Le taux d'occupation des zones d'activités de la CAB est de 16,7%. Il existe donc suffisamment de foncier pour d' éventuelles implantations d'entreprises. *Source: DDT 19, étude zones d'activités économiques et consommation d'espace-11/2010*

4. L'aménagement numérique.

La commune bénéficie d'un bon débit théorique en ADSL. Il subsiste une zone blanche à l'est de la commune au lieux-dit Laborie et Les Landes mais qui semble être couverte par le wimax.

5. L'agriculture.

Une agriculture encore présente mais des exploitations morcelées.

Nombre d'exploitations		Age moyen des exploitants		SAU		Surface en culture		Surface en prairie		Surface en vignes et vergers		Surface fruits et légumes
2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2009
6	5	48,13	49,13	239,03	266,48	13,44	11,66	215,61	250,22	2,88	2,10	0,18

Source: DDT 19/SEAF

Il y a en 2009 5 exploitations agricoles sur le territoire, ce chiffre reste stable. La SAU augmente de 11,5% entre 2005 et 2009.

La surface moyenne des exploitations est conforme à la moyenne départementale : 53 ha en 2009 contre 51 ha en Corrèze.
L'activité principale reste la prairie à 88% ce qui traduit une forte présence de l'élevage notamment le veau sous la mère.
Le maraichage représente près de 11% des surfaces agricoles, la vigne est très peu représentée et couvre 2 ha en 2009. Les exploitations sont peu diversifiées et il n'y a qu'un seul producteur en circuit court.
Il serait intéressant de réfléchir au développement du maraichage qui permettrait d'alimenter en circuit court les marchés de la ville de Brive.
Il n'y a aucune surface BIO sur la commune de Noailles.
L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 49 ans en 2009 ce qui est conforme à la moyenne départementale qui est de 50 ans en 2009. Il est en baisse de 2 ans depuis 2000. Il y a eu 2 installations de jeunes agriculteurs entre 1997 et 2009.
3 des exploitations présentes sur la commune sont viables grâce à leur dimension et à l'âge de l'exploitant en place. Le maintient de l'activité agricole sur la commune est encore assurée pour les quinze années à venir.

Source : DDT 19/SEAF, dossiers de déclarations de surfaces; inventaire régional des systèmes de commercialisation en vente directe. Région Limousin 2009.

L'agriculture est une composante essentielle d'un développement équilibré de la commune. L'urbanisation linéaire le long des axes routiers observée sur Noailles peut provoquer des effets de coupure, des conflits d'usage pour l'utilisation des voiries ou de distance par rapport aux habitations existantes. Ce phénomène est à prendre en compte pour ne pas limiter le potentiel de l'agriculture.
On note par ailleurs sur le territoire communal une centaine d'hectares de terres à « éventuel potentiel agricole » qui ne sont pas déclarées à la PAC. Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour la commune. Une étude plus particulière du secteur serait bienvenue. Ces zones sont situées entre Madelbos et Chamdroux, au Mourajoux, au Puy Laborie au nord-est de la Chaume et à la Fage. (voir la carte ci-dessous).

Localisation des parcelles déclarées à la PAC en 2010

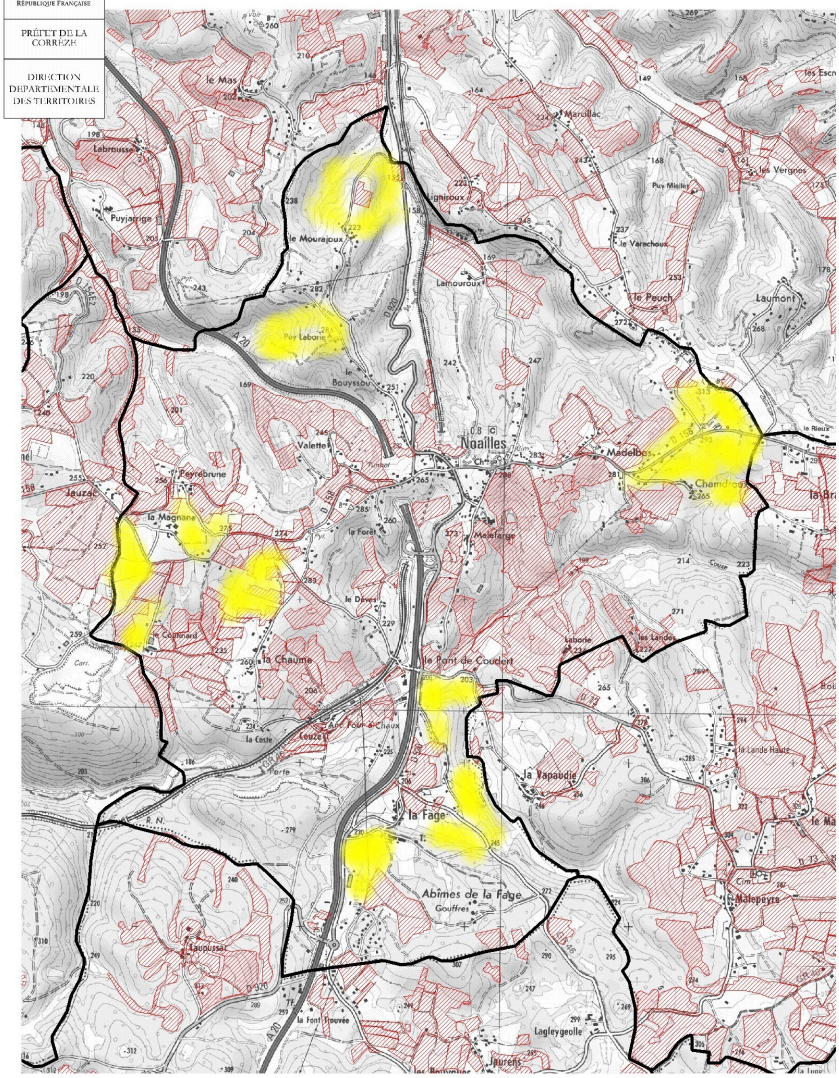

Réalisé le : 09/09/2011
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DDT de la Corrèze RGP 2010, IFN 1999, CRPF

Constat :

► Une agriculture moyennement présente.
► 3 exploitations sur 5 sont viables

► il y a très peu d'exploitations diversifiées et en circuit court, aucune en BIO.

► 100 hectares de terres à éventuel potentiel agricole.

Enjeux :

► **Protéger les parcelles agricoles** existantes afin de maintenir l'activité agricole, en particulier les parcelles non déclarées à la PAC.

► **Protéger les parcelles agricoles du morcellement** sur les secteurs de Magnane et Chaume.

► **Encourager la diversification**, **les circuits courts et le BIO**

► **Contrôler l'urbanisation linéaire** le long des voies de communication qui a tendance à limiter le potentiel de l'agriculture : effet de coupure, conflit d'usage des voiries, distances par rapport aux habitations existantes.

6. Le tourisme.

Une commue dotée d'atouts touristiques peu exploités et située à proximité de sites touristiques emblématiques.

La commune de Noailles se trouve à proximité de nombreux sites touristiques importants du pays de Brive et de la vallée de la Dordogne: Turenne, Collonges-la-Rouge,.... Sur son territoire, la commune possède un patrimoine bâti de qualité: l'église et son trésor, le château de la Fage, le château du bourg et son jardin.

Le patrimoine paysager et naturel est riche avec le coteau calcaire du Puy Laborie, la vallée sèche de la Couze, la perte de la Couze, le coteau calcaire de la Chaume, le Causse corrézien, les grottes de Lamouroux , le gouffre de la Fage,...
Il n'y a ni hôtels ni terrains de camping sur la commune.

Enjeux :

► **Développer l'offre d' hébergement** en rapport avec le potentiel touristique de la commune et des environs.

► **Communiquer** sur les atouts de la commune

► **Valoriser les sites remarquables**, en particulier les grottes de Lamouroux

4. Dimension environnementale

1. Les paysages et les sites protégés.

Noailles repose sur un socle de roches sédimentaires à la jonction entre le bassin détritique de Brive et les formations sédimentaires du bassin aquitain. La limite entre ces deux ensembles de roche est marquée par la faille de Meyssac orientée est-ouest. Ces roches sédimentaires très sensibles à l'érosion, notamment à l'eau, explique le relief érodé, vallonné et les caractéristiques de type karstique du sud de la commune (abîme de la Fage, Perte de la Couze). *Source: site internet de la commune de Noailles*

Deux unités paysagères selon l'atlas des paysages du Limousin.

« Brive et ses environs » au nord de la commune. Les enjeux pour Noailles sont principalement de maitriser qualitativement le développement de l'urbanisation notamment le long de la RD 158.

« Le Causse corrézien » au sud de la commune. Les enjeux principaux consistent à maintenir l'ouverture actuelle des parcelles cultivées, conserver le chêne pubescent, les murets de pierre sèches qui structurent l'espace mais aussi de préserver l'identité locale du patrimoine bâti en veillant à l'intégration des nouvelles constructions (matériaux calcaires, ardoise,...).

De nombreuses zones protégées de qualité.

La commune compte une superficie importante de secteurs naturels protégés.

Natura 2000

- ✗ Les abîmes de la Fage, un projet d'extension du site est à l'étude.

Les ZNIEFF de type II

- ✗ Causse corrèzien

Les ZNIEFF de type I

- ✗ Causse corrèzien : coteau calcaire de la Chaume
- ✗ Causse corrèzien : vallée sèche de la Couze et Côte pelée
- ✗ Coteau calcaire du Puy Laborie
- ✗ Site à chauves-souris : abîmes de la Fage
- ✗ Vallée de la Couze à l'amont du pont de Coudert

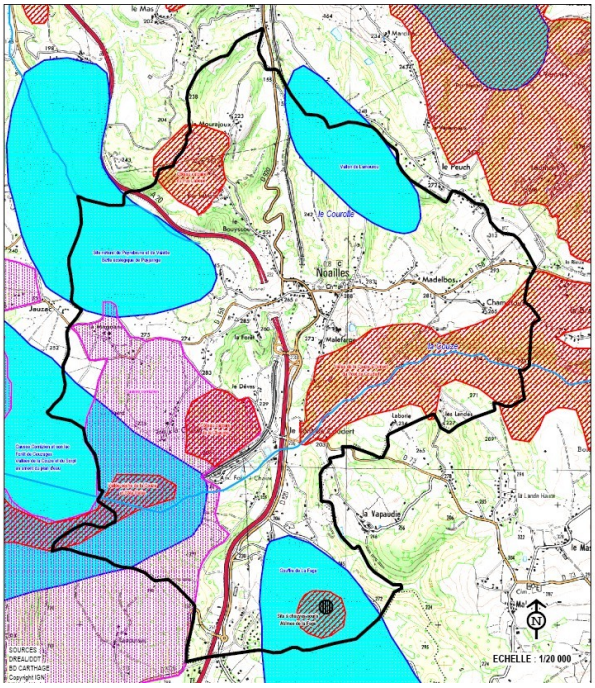

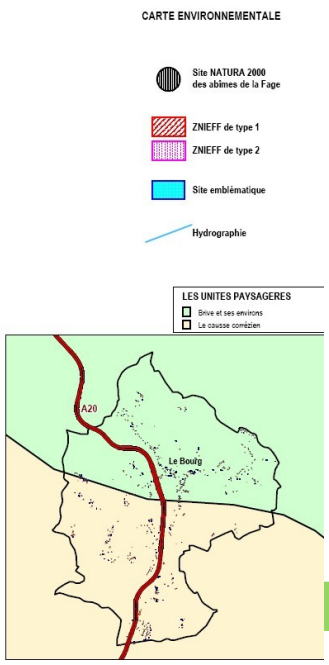

Les zones protégées se caractérisent par des écosystèmes spécifiques liés à la géologie calcaire. On observe des pelouses calcaires, des boisements de chênes pubescents qui abritent une faune et une flore spécifiques de ces habitats mais aussi des grottes et cavités.

Les grottes des abîmes de la Fage abritent jusqu'à 13 espèces protégées de chauves-souris dont le Grand Murin. Ce site classé Natura 2000 est un site majeur en Limousin et en Europe pour la conservation des chiroptères. Le périmètre actuel concerne uniquement les abimes de la fage qui servent de

refuge aux chauves-souris pour dormir ou bien pour mettre bas à la belle saison. Des études scientifiques récentes ont démontré que le périmètre actuel du gouffre est insuffisant et qu'il est nécessaire de prendre en compte les territoires de chasse pour améliorer le succès de reproduction. 3 communes sont concernées par le projet Nespouls (665 ha), Noailles (365 ha) et Jugeals-Nazareth (232 ha).

Extension du site Natura 2000 des Abîmes de La Fage

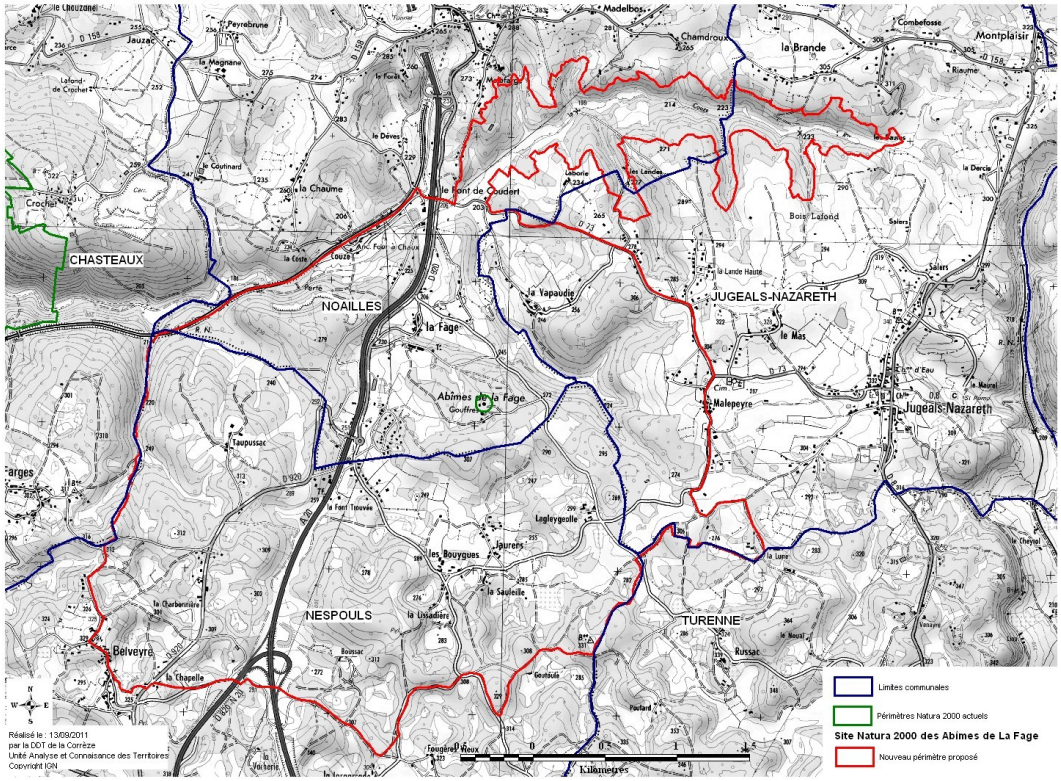

Sur ces zones il faut poursuivre les activités agricoles actuelles (cultures « traditionnelles » et prairies de fauche), limiter l'usage des pesticides, maintenir les peuplements de feuillus et pratiquer une gestion forestière raisonnée. Enfin, il faut respecter la tranquillité des espèces protégées de chauve-souris qui y vivent.

Concernant les autres znieff, il convient de maîtriser des zones de mitage récent situées au Puy Laborie, à la Chaume et la Coste car elles sont incluses dans des ZNIEFF.

La libre circulation des espèces sauvages entre l'est et l'ouest du territoire est rendue difficile par la coupure que représente l'A20, le chemin de fer et le développement de l'urbanisation linéaire. La Couze pourrait être utilisée pour restaurer en partie cette continuité assurée seulement aujourd'hui par le passage au dessus du tunnel autoroutier.

Concernant l'identité locale du patrimoine bâti, celle-ci doit être préservée en veillant à l'intégration des nouvelles constructions (matériaux utilisés). Les murets de pierres sèches ainsi que les bocages doivent être préservés car ils structurent l'espace.

Les enjeux spécifiques Natura 2000 des abîmes de la Fage :

► **Maintenir les zones forestières feuillues** autour des abîmes

► **Poursuivre les activités agricoles actuelle**s et notamment conserver les prairies de fauche

► **Limiter l'usage des pesticides, Limiter les activités bruyantes ou dérangeantes**

► **Réussir l'extension du site Natura 2000** afin de maintenir des espèces rares au niveau Européen et d'obtenir un label qualité en terme d'image du territoire (attractivité pour le tourisme vert).

Les autres enjeux :

► **Conserver les habitats et les peuplements de feuillus**

► **Maitriser les zones de mitage récent** aux lieu-dit Puy Laborie, La Chaume et La Coste situées en ZNIEFF

► **Maintenir le bocage du nord de la commune** en l'état avec ses haies de feuillus.

►**Maintenir au sud de la commune l'ouverture actuelle** des parcelles cultivées, conserver le chêne pubescent, les murets de pierre sèches qui structurent l'espace

► **Règlementer l'aspect des futures constructions** en s'inspirant des caractéristiques bâties locales.

2. La forêt.

Une forêt de feuillus préservée.

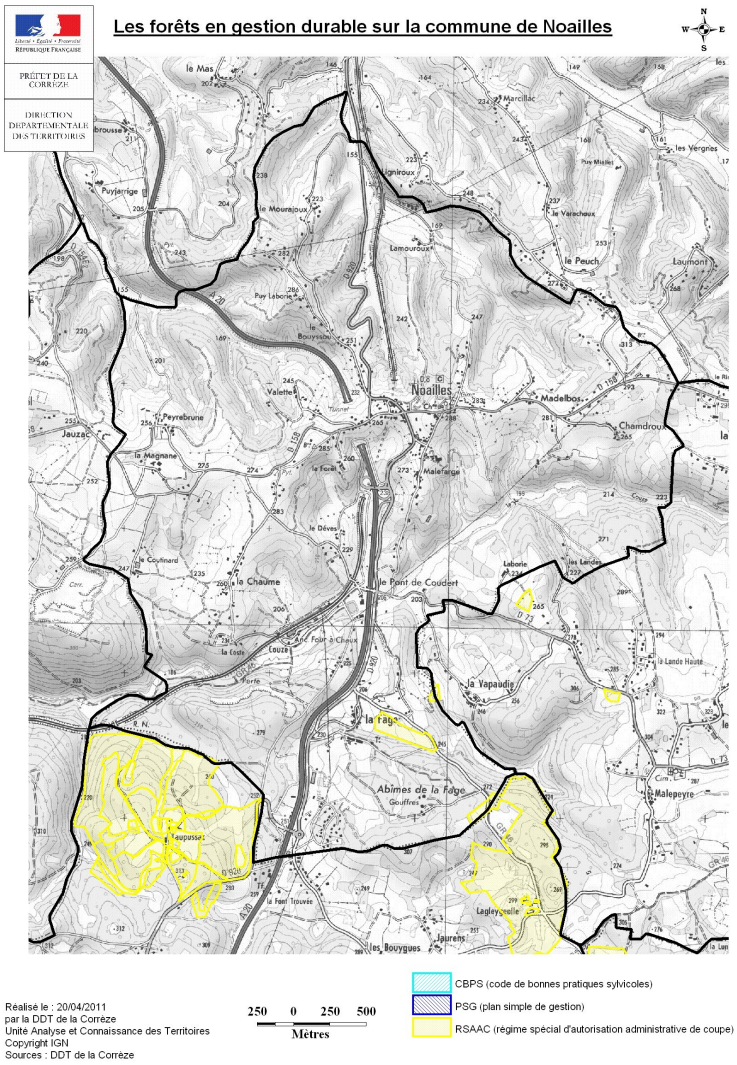

Le taux de boisement en 2003 est de 44,7% et représente 560 ha, ceci est conforme à la moyenne corrézienne de 45%. La forêt est **composée à 90% de feuillus** (504 ha).

La forêt est très présente sur le territoire et ne semble pas menacée. Le taux de défrichement entre 1991 et 2008 n'est que de 1,75%. Les surfaces défrichées ont touché exclusivement des feuillus et ont permis aux activités agricoles de s'étendre. *Source: DDT 19*

Le plan forestier national a pour ambition de couvrir en gestion durable les 2/3 de la surface totale forestière d'ici 2015. La gestion durable est représentée par les contrats CBPS (contrat des bonnes pratiques sylvicoles) et PSG (Plan simples de gestion). **Il n'y a pas de forêt en gestion durable sur la commune.**
Comme les zones naturelles, les forêts du territoire communal sont coupées par les infrastructures et l'urbanisation.

Constat :

► **Des forêts de feuillus ou mélangées peu menacées mais morcelées.**

► **Aucune forêt en gestion durable** sur la commune.

Enjeux :

► **Conserver en l'état les boisements** situés au nord du bourg de Noailles et aux alentours de l'abîme de la Fage (zone Natura 2000)

► **Encourager les plans de gestion durable** en particulier sur les forêts situées dans la zone des abîmes de la Fage.

3. Les risques et les pollutions industriels.

Il y a peu de risques industriels ou naturels sur le territoire.

Il existe plusieurs anciens sites industriels abandonnés qui étaient d'anciennes carrières, 1 élevage de volailles situé à Malefage classé en ICPE.
Le bassin de rétention des eaux de pluie de l'autoroute situé au lieu-dit « pont de Coudert » à proximité du ruisseau de la Couze.

Concernant le risque retrait/gonflement d'argile, il existe des zones d'aléas moyen dans des zones habitées au lieux-dit Peyrebrune et Masdelbos. Sur ces zones il est recommandé de faire procéder à une étude géotechnique préalablement à toute construction neuve.

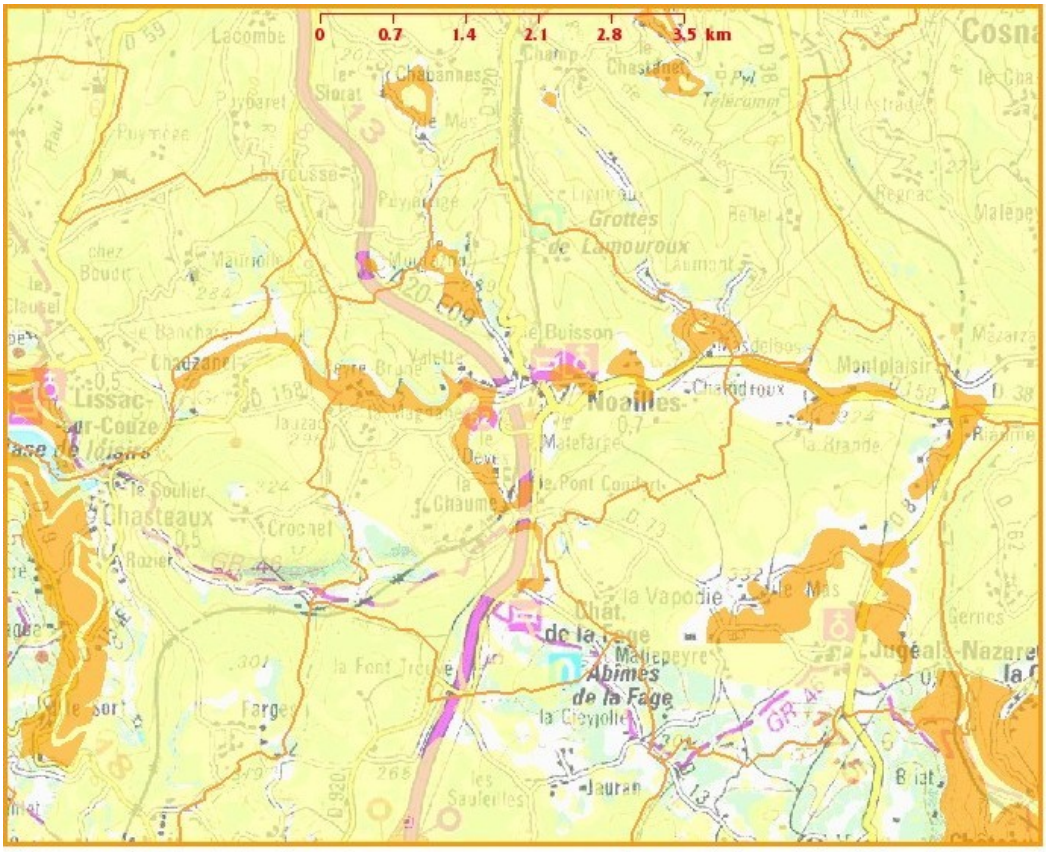

Échelle de validité des cartes d'aléa : 1/50 000

Concernant le risque mouvements de terrain, des études réalisées en 2001 et 2002 ont démontré qu'il n'y avait pas de risques identifiés sur la commune et donc pas besoin de plan de prévention.

Constat :

► **Des sources de pollution potentielles :** l'ICPE (élevage de volailles à Malefarge), le bassin de rétention de l'autoroute.

► **Des zones classées en aléa moyen** pour le risque retrait/gonflement d'argile

Enjeux :

► **Prendre en compte les sources de pollution potentielles**: l'ICPE, le bassin de rétention de l'autoroute

► **Recommander les études géotechniques** préalablement aux constructions dans les zones exposés au risque retrait/gonflement d'argile

4. Les nuisances sonores.

La loi « bruit » du 31 décembre 1992 et ses textes d'application visent notamment à limiter les nuisances sonores dues à la construction et à l'aménagement de routes et de voies ferrées nouvelles à proximité d'habitations existantes. Ces dispositions exigent aussi une insonorisation suffisante des bâtiments nouveaux construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet.

Des infrastructures bruyantes

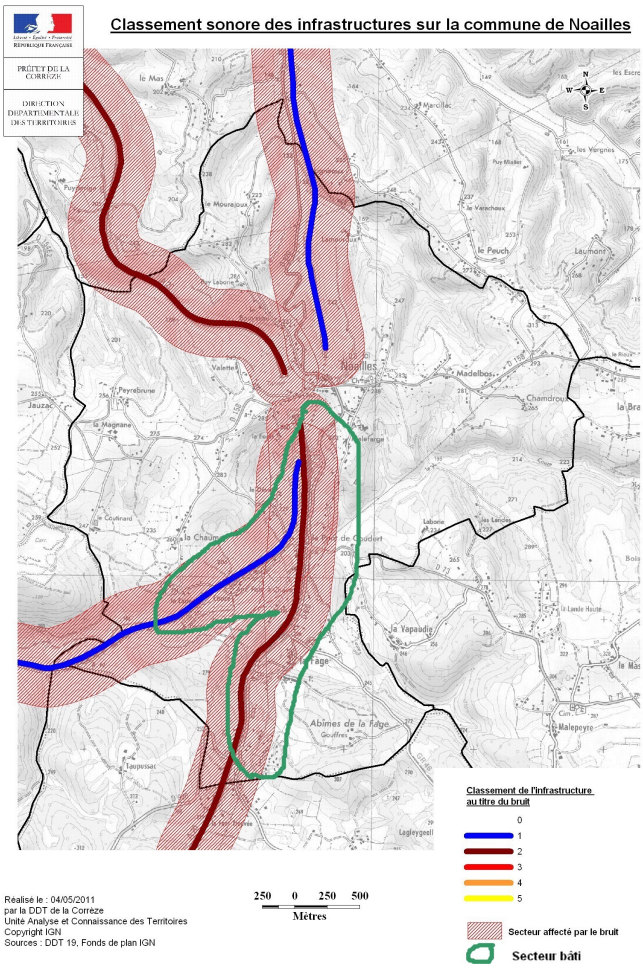

La commune est concernée de manière importante par le classement sonore des infrastructures routières en vigueur de l'autoroute A20 .
Il faut limiter le capacité d'accueil de nouveaux habitants dans les secteurs affectés par le bruit sur une largeur de 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure.
De la même manière autour de la voie de chemin de fer.
Sont concernées les zones habitées suivantes:
Le lotissement situé au abord de la sortie n°52 de l'A20.
Les abords de la voie ferrée du lieu-dit « la Coste » au lieu-dit « pont de Coudert », « La Fage » et « Le Déves ».
A noter aussi la route départementale 158 qui n'est pas classée mais où le bruit affecte de manière assez importante les habitations.

Constat :

► **Des secteurs bâtis affectés par le bruit** des grandes infrastructures.

Enjeux :

► **Limiter les constructions dans les secteurs bruyants** et **améliorer l'isolation phonique** du bâti existant dans ces secteurs.

5. L'eau

Un état des masses d'eau à améliorer.

La perte de la Couze

Le principal cours d'eau de la commune est la Couze qui prend sa source sur la commune voisine de Jugeals-Nazareth, il disparaît dans une perte au lieu-dit Pont-Coudert. La rivière réapparaît au gouffre du Blagour, 4 kilomètres plus loin sur la commune de Chasteaux. Noailles est donc située en tête de bassin versant de la Couze Le bassin hydrographique de la Couze est différent de son bassin hydrogéographique: les eaux qui alimentent la Couze viennent en fait des sous-sols situés en rive gauche au sud de la commune. L'état écologique de la Couze est **médiocre**, et doit atteindre le bon état d'ici 2021.
Les eaux du ruisseau de Planchetorte situé au nord de la commune sont aussi en état **médiocre**, le bon état écologique est à atteindre en 2027.
Le ruisseau de la Courolle prend sa source le long de l'A20 dans le bois situé vers le hameau Valette, il rejoint le ruisseau de Planchetorte sur la commune de Brive. Des risques de pollution diffuse pourraient se présenter;

Des zones humides à préserver

Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur).

Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR.

Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.

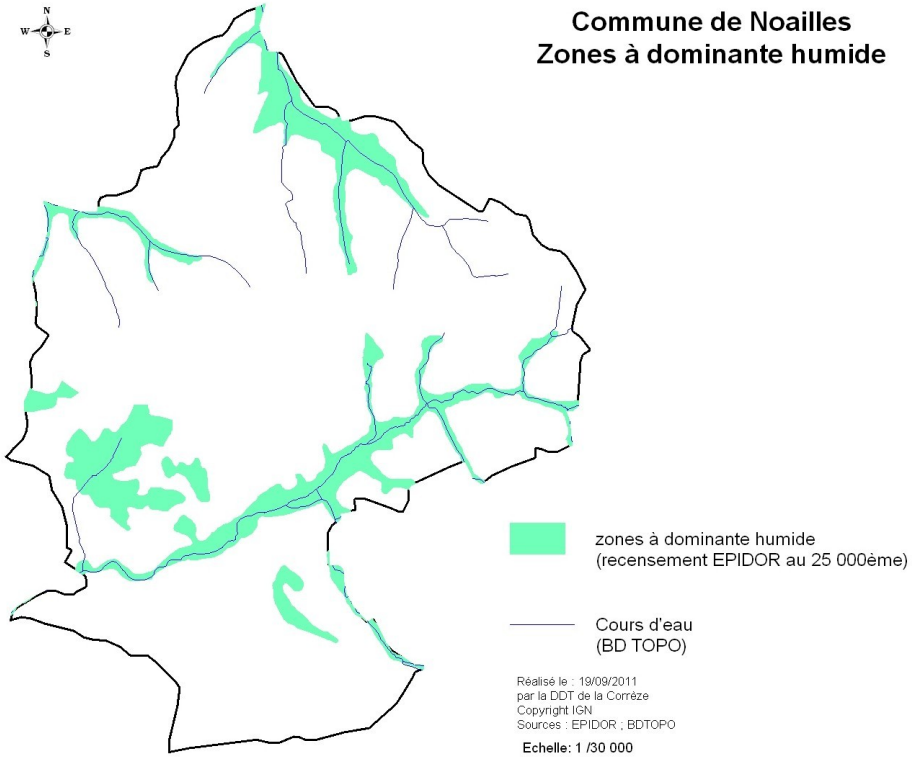

Les zones à dominante humides de la commune sont situées le long des cours d'eau:

Au nord de la commune le long du ruisseau de Planchetorte et du ruisseau de la Courolle.

Au sud le long de la Couze.

Des zones à dominante humides sont aussi recensées dans des zones agricoles au lieu-dit Le Coutinard et La Chaume.

Constat :

► **Un bassin de rétention** des eaux pluviales de l'autoroute situé tout près de la Couze

► **Un état médiocre** des eaux de la Couze et du ruisseau de Planchetorte

► **Des zones à dominante humide**

Enjeux :

► **Atteindre le bon état écologique** pour la Couze d'ici 2021 et pour le ruisseau de Planchetorte en 2027. (usage de désherbants le long de la voie ferrée? pollutions diffuses le long de l'autoroute?)

► **Préserver de l'urbanisation** les abords du lit majeur des ruisseaux de la Couze et de la Courolle afin de conserver le champ d'expansion de crue et préserver ainsi les personnes et les biens en cas de crue mais aussi réduire le risque inondation à l'aval.

► **Préserver les zones à dominante humide** situées le long des ruisseaux de la Couze, de Planchetorte et de la Courolle.

► **Prévoir une gestion des eaux pluviales** qui favorise l'infiltration sur les parcelles ou bien une régulation des débits de fuite afin de limiter les apports massifs d'eau dans les cours d'eau.

6. Les trames vertes et bleues

Une commune située au carrefour des futures trames vertes et bleues

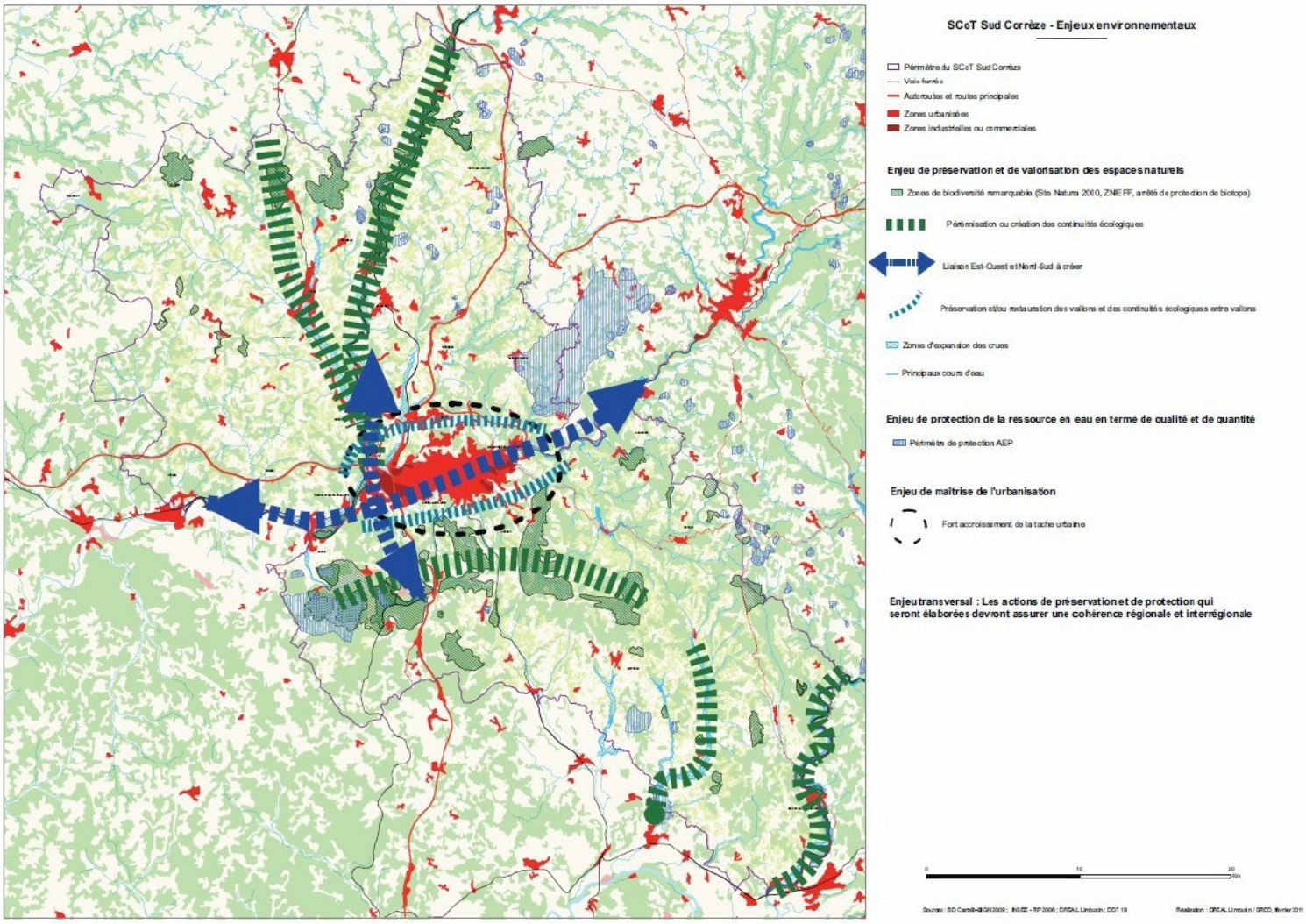

La DREAL Limousin a réalisé une étude qui permet de commencer à visualiser les trames vertes et bleues sur le périmètre du futur SCOT de Brive. Noailles se situe dans une zone de biodiversité remarquable que l'on trouve au sud de l'agglomération de Brive (site Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de biotope).

Cependant, les continuités écologiques sont difficilement maintenues car les grosses infrastructures dont l'autoroute ne sont pas équipées de passages pour la faune sauvage. Le seul passage qui permette de franchir actuellement l'autoroute est celui qui passe sur le tunnel de Noailles.

Enjeux :

► **Réfléchir à la pérennisation ou à la création** de continuités écologiques entre l'est et l'ouest de la commune

5.Synthèse des enjeux

► **Veiller à l'adaptation des équipements publics** aux besoins de la population notamment aux besoins des familles avec enfants.
► **Prévoir les capacités foncières** adaptées et suffisantes pour répondre aux besoins d'habitat fixés dans le PLH de Brive soit 1ha/an environ.

► **Proposer de la mixité résidentielle** afin de pérenniser les équipements publics de la commune destinés aux enfants

► **Lutter contre l'étalement urbain** important le long des axes routiers.

► **Privilégier la densification du bourg et des petits hameaux** (Mourajoux, Fages et Le Déves) plutôt qu'un habitat dispersé sur l'ensemble de la commune.

► **Veiller à l'accessibilité** aux commerces et services des gammes supérieures aux habitants les moins mobiles.

► **Etudier la faisabilité d'une aire de covoiturage** près de l'échangeur pour les actifs qui travaillent sur Brive et Malemort

► **Réflechir à l'utilisation de l'ancienne gare** de Noailles.

► **Mettre en place des transports en commun** pour les actifs et les populations peu mobiles vers les zones de commerces et services de Brive: (transport à la demande?) .

► **Protéger les parcelles agricoles du morcellement** sur les secteurs de Magnane et Chaume.

► **Maintenir les zones forestières feuillues** autour des abîmes de la Fage, y poursuivre les activités agricoles actuelles et notamment conserver les prairies de fauche tout en limitant l'usage des pesticides. Limiter les activités bruyantes ou dérangeantes.

► **Maîtriser les zones de mitage récent** au lieu-dit « Puy Laborie, la Chaume et la Coste situées en ZNIEFF

► **Eviter la dispersion de l'habitat nouveau.**

► **Maintenir le bocage du nord de la commune** en l'état avec ses haies de feuillus.

► **Maintenir au sud de la commune l'ouverture actuelle** des parcelles cultivées, conserver le chêne pubescent, les murets de pierre sèches qui structurent l'espace

► **Préserver l'identité locale du patrimoine bâti** en veillant à l'intégration des nouvelles constructions

► **Encourager les plans de gestion durable** en particulier sur les forêts situées dans la zone des abîmes de la Fage

► **Prendre en compte les sources de pollution potentielles**: l'ICPE, le bassin de rétention de l'autoroute et les sites industriels abandonnés

► **Limiter les constructions dans les secteurs bruyants** et **améliorer l'isolation phonique** du bâti existant dans ces secteurs.

► **Atteindre le bon état écologique** pour la Couze d'ici 2021, por le russeau de Planchetorte d'ici 2027. (usage de désherbants le long de la voie ferrée, pollutions diffuses le long de l'autoroute ?)

► **Préserver les zones à dominante humide** situées le long des ruisseaux de la Couze, de Planchetorte et de la Courolle.

► **Réfléchir à la pérennisation ou à la création** de continuités écologiques entre l'est et l'ouest de la commune

Synthèse des enjeux sur Noailles

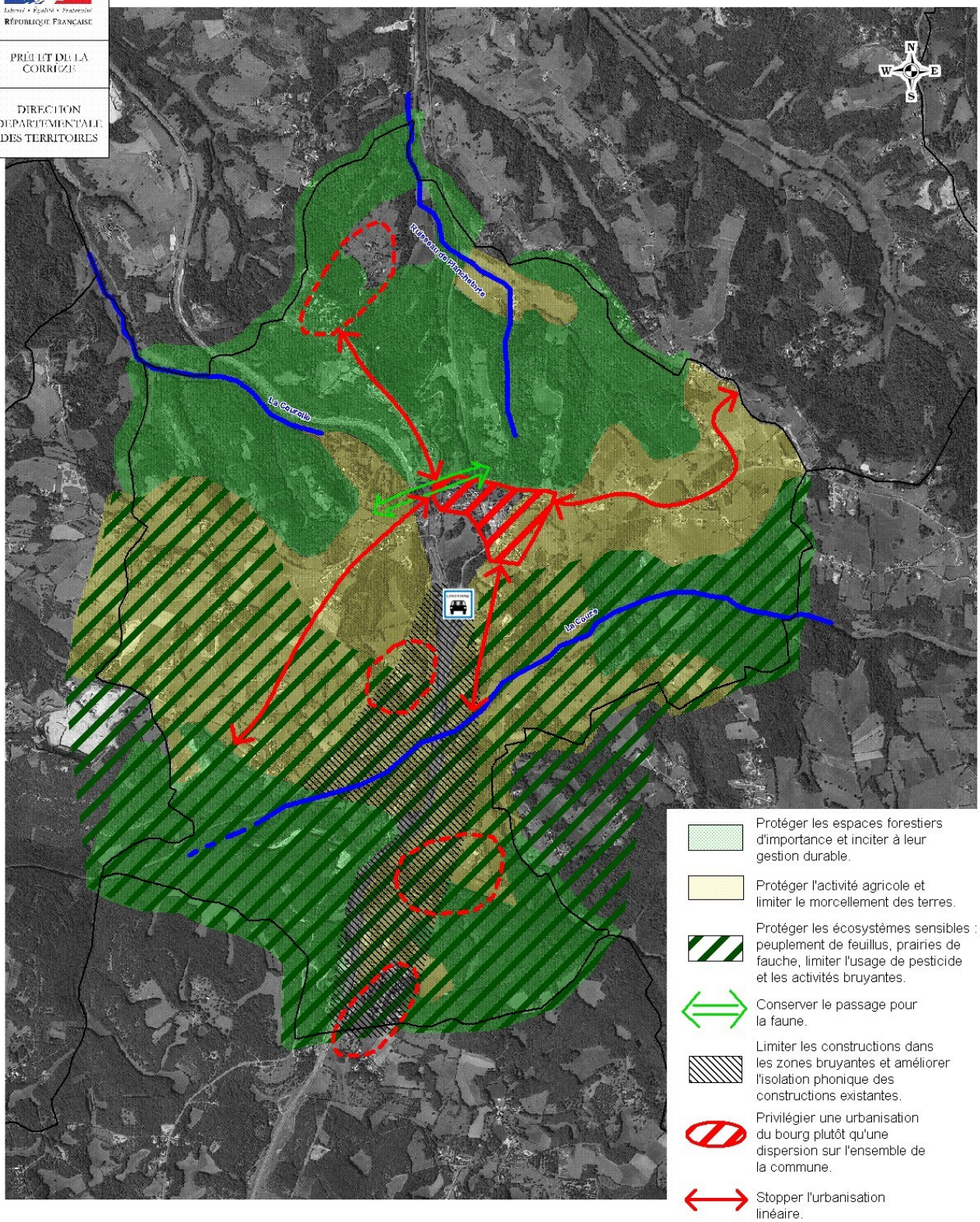

- Protéger les espaces forestiers d'importance et inciter à leur gestion durable.
- Protéger l'activité agricole et limiter le morcellement des terres.
- Protéger les écosystèmes sensibles : peuplement de feuillus, prairies de fauche, limiter l'usage de pesticide et les activités bruyantes.
- Conserver le passage pour la faune.
- Limiter les constructions dans les zones bruyantes et améliorer l'isolation phonique des constructions existantes.
- Privilégier une urbanisation du bourg plutôt qu'une dispersion sur l'ensemble de la commune.
- Stopper l'urbanisation linéaire.
- Stopper l'extension des hameaux et redensifier.
- Etudier la faisabilité d'une aire de covoiturage.
- Améliorer l'état écologique de la Couze, du ruisseau de Planchetorte et préserver les zones humides.

Réalisé le : 20/09/2011
par la DDT de la Corrèze
UACT / SAET
Copyright IGN
Sources : DDT19